



Mon voisin fait des trous dans le grillage

Par **Geoffrey Hautecouverture**, le **11/07/2018** à **13:55**

En premier lieu je n'ai pas trouvé de titre plus éloquent pour énoncer mon problème. Je vais être plus clair dans le corps de mon message.

Nous avons fait l'acquisition d'un jeune chien, un Spitz Japonais âgé de 3 mois à ce jour. Nous habitons une copropriété (maison à deux étages) et sommes entourés de voisins qui, eux, ne sont pas en copropriétés. L'un de ces derniers aime les animaux, au point où il fait des trous dans le grillage pour, selon ses dires: "que ses chats puissent passer sans se blesser".

En réalité le premier trou est apparu lorsque nous avons eu notre premier chat mais n'existait pas avant. Le voisin appel régulièrement notre chat avec de la nourriture. Jusqu'à présent, nous avons laissé faire. Mais depuis que nous avons le chien, d'autres trous ont été découpés, et ceux là sont beaucoup plus larges. Au vu de sa petite taille, le chien arrivait déjà à fuir entre les mailles de la grille rectangulaire. Nous avons donc posé un fil le long du grillage pour réduire la taille des mailles et éviter que le chien ne nous échappe à nouveau. Bien que notre animal ne soit pas d'une race réputée agressive, nous préférons ne prendre aucun risque. De plus si le chien est chez le voisin, il est trop peu aisé de pouvoir l'observer en raison de la végétation abondante qui pousse sur le terrain du dit voisin. Notre plus grande peur est que le chien puisse échapper à notre contrôle, se retrouver chez le voisin et fuir en direction de la route et des voitures. J'ai également noté la présence d'une boule de viande déposé à 50 cm de la clôture de notre côté.

Bien que patient je commence à perdre mon calme. Sans violence aucune, je lui ai rapidement fait comprendre que notre chien n'avait rien à faire sur sa propriété quoi qu'il en dise. Il se défend pour les trous en indiquant que c'est pour éviter que les chats ne s'éventrent sur le grillage. Bien que je ne cherche pas à avoir recours à des méthodes légales pour le moment, j'aimerais beaucoup avoir votre avis et vos conseils sur la question. Que faire ?
[smile7]

Merci d'avance.

Geoffrey

Par **Visiteur**, le **11/07/2018** à **15:01**

Bonjour,

à qui appartient le grillage ? Copro ou pas ?

Par **janus2fr**, le **11/07/2018** à **15:50**

Bonjour,

C'est effectivement la question ! Si ce grillage appartient au voisin, il en fait ce qu'il veut ! S'il appartient à la copropriété, il faut en aviser le syndic qui agira...

Par **Geoffrey Hautecouverture**, le **11/07/2018** à **18:43**

En fait je ne sais pas s'il est à la copropriété ou mitoyen. S'il est à la copropriété ça ne posera pas de problèmes puisque le désordre à lieu avec le voisin à côté (c'est une autre maison). Pour situer l'idée, nous habitons l'étage du haut d'une maison à deux étages, l'appartement du bas est copropriétaire de la maison avec nous, le dit voisin habite une autre maison, située à côté de la nôtre.

Voir le schéma (|= grillage sur les côtés)

```
-----  
---.....---.....Route.....  
-----  
|.....|.....|  
|..Copro..|..Voisin ..|  
|.....|.....|
```

Pour autre information, tous les piquets du grillages sont tournés vers le terrain de la copropriété.

EDIT: Problème réglé directement avec le voisin, qui après avoir nié le problème, s'est finalement excusé. Merci pour votre précieuse aide.